

# PRESS RELEASE



# COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NO. 54

PUBLIER À MINUIT ET UNE MINUTE H.A.E.  
JEUDI, LE 14 AOÛT 1964.

## Signature de l'Accord de vente de la part canadienne des avantages énergétiques d'aval prévus par le Traité du Columbia

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce aujourd'hui que l'Accord de vente de la part canadienne des avantages énergétiques d'aval prévus par le Traité du Columbia sera signé aujourd'hui, le 13 août, à Seattle (Washington), par la Haute autorité de l'Energie de Colombie-Britannique et par le Columbia Storage Power Exchange, société nouvelle à but non lucratif qui représente un groupe de services d'utilité publique du Nord-Ouest-Pacifique tant étatiques que privés. En même temps seront signés d'autres accords entre les groupements des Etats-Unis qui apportent leur concours aux dispositions complexes nécessitées par la mise en oeuvre aux Etats-Unis de l'Accord de vente de la part canadienne.

La signature de l'Accord de vente de la part canadienne et celle des accords connexes rendront possible la vente de bons par le Columbia Storage Power Exchange pour le financement de l'achat de la part canadienne.

Le Parlement canadien a consenti à ce que le Traité soit ratifié en juin dernier et à ce que la part canadienne des avantages d'aval soit vendue pour trente ans, en vertu du Traité, au prix de \$254,400,000 en dollars des Etats-Unis au 1<sup>er</sup> octobre 1964.

Ce n'est que plus tard que sera franchie la dernière étape de la mise en oeuvre du Traité et partant de l'entrée en vigueur des